AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2066
FR0000035123-FS0964

18 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FINATIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2023, la société par actions simplifiée Euris[1] (103 rue La Boétie, 75008 Paris), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 27 novembre 2023, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société FINATIS et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 5 224 731 actions FINATIS représentant autant de droits de vote, soit 92,59% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la dissolution sans liquidation de la société Matingon Diderot SAS, filiale à 100% de la société Euris, avec transmission universelle de son patrimoine à la société Euris.

À cette occasion, la société Euris n'a franchi aucun seuil, et détient, au 27 novembre 2023 et à ce jour, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Par-Bel 2 qu'elle contrôle, 5 224 846 actions FINATIS représentant autant de droits de vote, soit 92,59% du capital et des droits de vote, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et des droits de vote**
Euris	5 224 731	92,59
Par-Bel 2	115	ns
Matignon Diderot SAS	0	0
Total Euris	**5 224 846**	**92,59**

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Jean-Charles Naouri.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 643 103 actions représentant autant de droits de vote.